

## Procès en diffamation ou procès des éoliennes ?

L'audience s'annonçait longue ; elle le fut. Partie civile, prévenue, témoignages et interminables plaidoiries occupèrent un après-midi. Une affaire de diffamation somme toute banale sur la forme, mais n'en recevant pas moins, sur le fond, d'étranges questionnements ; lesquels devorèrent finalement toute l'audience, bousculant et inversant parfois la position des parties.

Lorsque la journaliste du *Figaro* s'avance à la barre, la salle comprend que le dossier ne sera finalement pas ordinaire. Absent, le directeur du quotidien national est lui aussi prévenu et représenté par son conseil. Le motif : la parution, le 29 mai 2016, dans les colonnes dudit journal d'un article intitulé "Éoliennes : le vent mauvais de la suspicion", lequel dénonce, sans ambages, de supposés conflits et prises illégales d'intérêts émanant d'une commissaire-enquêtrice lors d'un projet d'installation de huit éoliennes de 150 m dans la région de Fontangy, Missery et Noidan, dans le canton de Semur-en-Auxois.

L'article, sans la nommer, laisse penser qu'elle serait gérante de la société ALS Electronics, elle-même en affaire avec Maïa Eolis, absorbée tout récemment par le groupe En-

gie, spécialiste national justement des parcs éoliens. Maladroitement, la dame s'en défend, mais lâche quelques contradictions que la défense note avec gourmandise.

Puis, cités par cette même défense, trois témoins égrènent quelques histoires désagréables. Dominique Loiseau, de Saulieu, tout d'abord qui, inquiète, s'est très vite intéressée à ce projet, rédigeant un épais dossier qu'elle reproche à la commission d'enquête d'avoir négligé. « Je pensais que la notoriété de notre maison aiderait et aurait un peu de poids. C'est très injuste. »

Puis vient Fabien Bouglé, « lanceur d'alerte » pour le service central de la corruption. Il dénonce des prises illégales d'intérêt entre promoteurs éoliens et certains intervenants un peu partout en France.

### « Mon association se bat contre le mastodonte Engie »

Enfin, Thibaud Level, fondateur de l'association locale qui combat sans relâche le projet et défend le site « pourtant exceptionnel et classé. Mon association se bat contre le mastodonte Engie. La population s'est pourtant mobilisée : 1 923 vo-

tes contre, 40 pour. Mais la commission n'a rien écouté. Tout semble joué d'avance ».

En partie civile, M<sup>e</sup> Brocherieux recentre habilement le débat : « Nous parlons ici d'une diffamation et du droit de la presse, pas de celui des parcs éoliens. La journaliste n'a tout simplement pas pris un minimum de précautions et n'a pas été objective. C'est scandaleux ». Le procureur Prelot, comme de coutume dans ce type de dossier, s'en remet à la sagesse du tribunal.

### « La presse est une vigie indispensable »

Finement, M<sup>e</sup> Bigot, du barreau de Paris, démonte méthodiquement l'argumentaire adverse. Il décortique et réfute l'article 31 de la loi du 31 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Puis, il revient sur le sujet très préoccupant des prises illégales d'intérêts dans le domaine éolien : « La presse est une vigie indispensable. Mes clients n'ont fait que leur travail d'investigation sur un sujet d'intérêt général ; tous les éléments, ici, s'emboîtent parfaitement ».

Face à la complexité du dossier, le tribunal rendra son délibéré le 23 octobre.

Jean-Luc Brenot (CLP)

## FOIRE DE DIJON

Un concours pour les amateurs de pâtisserie



« La Rose des sables, recette emblématique de Bernard Loiseau.

Photo P. SCHAFF

Voici une occasion exceptionnelle de mettre en valeur vos talents de pâtissier et votre goût pour la gastronomie française : Dijon Congrexpo organise, en collaboration avec la Maison Bernard Loiseau, un concours inédit qui aura lieu le 2 novembre lors de la prochaine Foire internationale et gastronomique. Réservé aux amateurs, il consistera à réaliser une recette emblématique de Bernard Loiseau : La Rose des sables, à l'identique et en public.

INFO Inscription avant le 16 octobre. Pour concourir, rendez-vous sur le site [www.foirededijon.com](http://www.foirededijon.com)